

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PLACES POUR LES CRÈCHES DU SIPEJ

CRITÈRES	NOMBRE DE POINTS	JUSTIFICATIFS A FOURNIR
SITUATION FAMILIALE		
Famille dont un des parents est porteur d'un handicap ou d'une grave maladie	3	Justificatif MDPH
Enfant accueilli porteur d'un handicap, d'une maladie chronique ou invalidante	5	Justificatif MDPH
Jumeaux, triplés, ou +	3	Certificat médical ou livret de famille
Parent mineur (1 ou les 2)	2	Carte d'identité ou livret de famille
Adoption (année d'arrivée de l'enfant)	1	Ordonnance de justice
Un enfant en situation de handicap, atteint d'une maladie chronique ou invalidante dans la fratrie	3	Justificatif MDPH
SITUATION PROFESSIONNELLE		
Famille monoparentale avec une activité professionnelle, étudiante ou en formation	5	Attestation employeur - Extrait Kbis - Certificat de scolarité - Carte d'étudiant - Justificatif de l'organisme de formation
Famille dont les deux parents ont une activité professionnelle, sont étudiants ou en formation	4	Attestation employeur - Extrait Kbis - Certificat de scolarité - Carte d'étudiant - Justificatif de l'organisme de formation
Famille bénéficiaire des minimas sociaux / en parcours d'insertion	2	Revenus CAFPRO
POINTS NÉGATIFS		
Impayés de prestation municipale ou intercommunale	-5	
Fratrie précédemment accueillie ou en cours d'accueil dans une des crèches du SIPEJ	-3	

Critères approuvés par le Comité Syndical du SIPEJ le 02/12/2020

Ces critères sont appliqués à l'ensemble des familles ayant fait une demande d'accueil au sein des structures petite enfance gérées par le SIPEJ